



## CAF, retenue sur salaires

Par **Ludivine 95**, le **06/05/2021** à **23:03**

Bonjour,

Je viens vers vous pour une information : mon employeur a retenu des sous sur mon salaire afin de rembourser des sommes que je dois à la CAF. A-t-elle le droit de faire ça ? ou la CAF aurait dû me prélever directement sur mon compte ou effectivement elle a le droit de demander les sous à mon employeur ?

Merci à vous pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/05/2021** à **08:08**

Bonjour,

Pour quel motif cette retenue à la source ? n'auriez vous pas oublié une information importante ?

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **09:19**

Bonjour,

Il s'agit vraisemblablement d'une pension alimentaire impayée et un paiement direct est possible par saisie sur salaires...

Par **youris**, le **07/05/2021** à **09:43**

bonjour,

il existe une procédure particulière pour les saisies sur les rémunérations.

si la CAF procède ainsi, c'est que vous n'avez pas répondu favorablement aux demandes de remboursement de la CAF.

voir ce lien : [saisie sur salaire](#)

salutations

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **13:52**

Pour la pension alimentaire recouvrée par la CAF ce n'est pas cette procédure de saisie sur salaire mais celle de paiement direct indiquée dans [ce dossier...](#)

Par **youris**, le **07/05/2021** à **14:01**

ludivine ne mentionne pas l'origine de sa dette envers la CAF.

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **15:18**

C'est dans l'Hypothèse que ce soit une pension alimentaire impayée que j'ai déjà émise précédemment, si ce n'était pas le cas, elle aurait été convoquée par le Juge de l'Exécution et la CAF n'aurait pas pu procéder au paiement direct...